

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINES

Séance du : mardi 28 septembre 2021

Date de la convocation : 23 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre d'exprimés : 11

L'an deux mil vingt et un le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale respectant les mesures sanitaires en vigueur suivant les dispositions de l'art. 9 2020-562 du 13 mai 2020. Sous la présidence de Monsieur Claude Cicutti, Maire.

Présents : Claude Cicutti, Sylvain Pasnon, Gertrude Lejeune, Mireille Cicutti, Cindy Desroches, Aurélie Gabillon, Anne-Laure Gautron, Annabelle Sellier, Didier Maurice, Philippe Morlec,

Absents : Marie Dufour, Eloïse Meslet, Théo Valibus, Bastien Bolis ;

Absent excusé Christophe Béline (pouvoir à Gertrude Lejeune)

Secrétaire de séance : Mireille Cicutti

Début de séance : 19h05

Signature du registre des présents

Désignation du secrétaire de séance : Madame CICUTTI Mireille

1- Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques sur le compte-rendu de la séance du 26 juillet 2021. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte-rendu de la réunion du 26 juillet 2021.

2-Prise de compétence CCVA- Maison des services au public- FRANCE SERVICE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5111-1 et L.5111-2,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et plus précisément son article 27 relatif aux Maisons de Services Au Public,

Vu L'article L.5211-17 du CGCT relatif à la procédure de transfert de compétence à un EPCI à fiscalité propre,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Val d'Amboise modifiés au 1^{er} janvier 2019,

Vu la délibération n°2020-03-01 relative à l'installation du nouveau Conseil communautaire issu des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020,

Vu la délibération n°2020-05-04 relative aux délégations d'attributions au Président et au Bureau communautaire de la CCVA,

Vu la délibération n°2020-05-23 concernant la désignation des représentants de l'EPCI au conseil d'administration de l'office du tourisme,

Vu la délibération n°2021-04-01 adoptée par le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Amboise le 24 juin 2021, concernant la prise de la compétence Maison des services Au public - France Services.

Considérant que la mise en place d'un réseau Espace France Services (*prenant la succession des MSAP*) au niveau national a pour ambition de permettre aux citoyens d'accéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près de chez eux. Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Val d'Amboise (CCVA) souhaite créer cet Espace France Services (EFS) permettant ainsi aux habitants du territoire de pouvoir accéder à un guichet unique regroupant les principaux organes Publics.

Considérant que la prise de la compétence « **Création et gestion de Maisons de Services au Public et définition des obligations de service public y afférentes** » permet la création et la gestion des espaces « France Services », appelées à remplacer les maisons de services au public (MSAP) à compter du 1^{er} janvier 2022. De fait, cette compétence peut être attribuée au Conseil communautaire, organe délibérant de la CCVA.

Considérant que l'article L. 5211-17 du CGCT, permet aux Communes membres d'un EPCI de transférer à ce dernier toute ou partie de certaines de leurs compétences non prévues par la Loi. Ce transfert est décidé par des délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI et des Conseils municipaux, ceux-ci disposant d'un délai de trois mois pour se prononcer, à compter de la notification à chaque Maire de la délibération votée par le Conseil communautaire.

Considérant que le Président de la Communauté de Communes du Val d'Amboise a notifié, la délibération n°2021-04-01 relative à la prise de la compétence Maison de services Au public - France Services, à tous les Maires des 14 communes membres le **jeudi 22 juillet 2021**. Ainsi, les Communes membres de la CCVA peuvent se prononcer jusqu'au lundi 25 octobre minuit. À défaut d'une délibération dans ce délai la décision du conseil municipal sera considérée comme favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, s'abstient par 7 voix et 4 contre pour :

- le transfert de compétence au profit du Conseil communautaire, Organe délibérant de la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

Et

- la prise de la compétence, au profit de la CCVA, « création et gestion de Maisons de Services au Public et définition des obligations de service public » y afférentes, en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Les conseillers municipaux déplorent la fermeture des services publics. Il s'agit de ne pas encourager le désengagement de l'état.

3-AVENANT N°2 DE PROLONGATION A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET DES ACTES RELATIFS A L OCCUPATION DES SOLS

Vu la délibération n°2/2016 du conseil municipal du 02 février 2016 relative à la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols

Vu la délibération n°2020-07-12 du conseil communautaire en date du 23 octobre 2020 relative à l'avenant de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols

Vu la délibération n°2021-04-10 du conseil communautaire en date du 24 juin 2021 relative à l'avenant n°2 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols

Vu la convention entre la CCVA et la commune de Montreuil-en-Touraine

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le service urbanisme-planification de la Communauté de communes du Val d'Amboise procède, conformément à la convention établie avec la commune, à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

Cette convention nécessite de faire l'objet d'un second avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2021. Cette prolongation permettra à la CCVA et la commune de Montreuil-en-Touraine de rediscuter d'une éventuelle évolution de cette prestation pour les années à venir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **approuve le projet d'avenant n°2 de prolongation à la convention entre la CCVA et la commune de Montreuil en Touraine**
- **autorise Le Maire à signer l'avenant avec la CCVA**

4- Divers

- *Informations communautaires :*

- Conférences des territoires – 2 octobre, le maire insiste sur la présence des élus.
- Cellule de groupement de commandes avec la CCVA : la commune doit penser à contacter la CC avant les achats, nous pouvons faire diminuer les tarifs en fonction du nombre de commandes.
- Dématérialisation des actes d'urbanisme : En cours ; les formations des intervenants sont dans les jours à venir. Les élus trouvent regrettable que l'outil ne soit pas muni d'un traceur pour les dossiers instruits, afin de visualiser l'avancement du dossier.
- L'office du tourisme change son statut administratif et devient un EPIC – Établissement Public à caractère Industriel et Commercial. Auparavant régi par une association loi de 1901.
- Création d'un réseau de secrétaire de mairie/DGS.

- *Exonération des taxes foncières*

Les taxes foncières sur les nouvelles constructions, reconstruction, additions de constructions sont actuellement exonérées. Les élus ne souhaitent pas modifier cette situation.

- *Projets :*

Les Mares de Touraine : dans l'attente du retour de la commission qui avait lieu ce 24 septembre, concernant la réhabilitation des douves du château.

Sécurisation de Pinson : Devis à 21999,57€HT Subvention 7000€/ Il va être envisagé de reporter le projet afin de trouver des subventions supplémentaires.

Parcours santé : Réflexion pour faire les actes administratifs afin d'aller plus vite dans le processus d'achat.

Pinagers : projet de lotissement bloqué par le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :

- L'OAP (Orientation d'aménagement et de programmation) impose un parking pour le cimetière et une sortie sur la RD75.

- Périmètre des ABF (Architecte des Bâtiments de France)

Proposition de modification de l'OAP faite par Monsieur Le Maire afin de faire avancer le projet, ainsi qu'une modification du périmètre des ABF

- La petite Epicerie : le projet demande encore des chiffrages en raison des travaux prévus. Le projet est donc encore à l'étude.

- Règlement général de la Protection des données et le Plan de Sauvegarde Communal sont en cours.

- Suite à une demande, un sondage est en cours auprès des habitants de la Filaudière pour qu'ils puissent passer aux bacs individuels.

- Éclairage public : actuellement programmé sur une extinction à 23h00 et un allumage à 06h00. Une réflexion est en cours afin de modifier ces créneaux dans le but de réduire la consommation et la pollution lumineuse.

- Stops du carrefour RD75/55et route d'Autrèche, l'arrêté est prolongé pour 2 mois supplémentaires. Un ralentissement des automobilistes a été constaté. Une nouvelle étude est en cours par la commission voirie afin de sécuriser au mieux l'entrée du site scolaire.

- L'installation gracieuse d'une borne WIFI-GRATUIT a été proposé. Afin de pouvoir en bénéficier, la

collectivité doit installer un accès internet, qui représente un cout annuel de 800€. L'ensemble des élus trouve le montant trop élevé pour le service rendu.

La séance est levée à 21h35

Claude CICUTTI, Le Maire	Sylvain PASNON, 1 ^{er} Adjoint	Gertrude LEJEUNE, 2 ^e adjointe
Mireille CICUTTI, 3 ^e adjointe	Cindy DESROCHES, 4 ^e adjointe	Christophe BELINE
Bastien BOLIS	Marie DUFOUR	Aurélie GABILLON
Anne-Laure GAUTRON	Didier MAURICE	Éloïse MESLET
Philippe MORLEC	Annabelle SELLIER	Théo VALIBUS